

COUR DES COMPTES

CINQUIÈME CHAMBRE

**Rapport à fin de délibéré
sur les comptes et la gestion du
Mouvement Ni Putes Ni Soumises (NPNS)**

Exercices 2003 à 2006

SOMMAIRE

PARTIE I. LES STATUTS ET LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF.....	2
A. L'ORIGINE DU MOUVEMENT NPNS.....	2
B. LES STATUTS ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION.....	3
PARTIE II. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION.....	6
A. LA CRÉATION DE LA « MAISON DE LA MIXITÉ ».....	6
B. L'AIDE AUX FEMMES EN DIFFICULTÉ.....	7
C. LE « GUIDE DU RESPECT ».....	8
D. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	8
E. LES SITES INTERNET.....	9
F. LES ACTIONS MÉDIATIQUES.....	9
G. LES ACTIONS INTERNATIONALES.....	11
H. LES ACTIONS À VENIR.....	11
PARTIE III. LES COMPTES DE L'ASSOCIATION.....	12
A. LES COMPTES DE RÉSULTAT.....	12
B. LES BILANS.....	18
C. LES PROCÉDURES FINANCIÈRES.....	20

La Cour a examiné les comptes et la gestion du Mouvement Ni Putes Ni Soumises (NPNS) pour les années 2003 à 2006, en application de l'article L. 111-7 du code des juridictions financières.

Le contrôle de la Cour, notifié en mars 2007 à la présidente de NPNS par lettre du Premier président de la Cour des comptes, s'est déroulé durant le deuxième trimestre de l'année 2007. Au cours de son enquête, la Cour a obtenu de la manière la plus satisfaisante les informations qu'elle a sollicitées de l'association.

PARTIE I. LES STATUTS ET LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement NPNS est une association très militante - son budget et le nombre de ses salariés sont d'ailleurs sans commune mesure avec sa notoriété et sa capacité d'intervention dans le débat public.

A. L'ORIGINE DU MOUVEMENT NPNS

Le mouvement NPNS, présidé depuis sa création par Mme Fadela Amara, trouve son origine dans une autre association, la Fédération nationale des Maisons des potes (FNMP), elle-même émanation de SOS-Racisme et traditionnellement mobilisée « *pour l'intégration républicaine* » et « *contre la ghettoïsation des quartiers* ».

Mme Fadela Amara, présidente de NPNS au moment du contrôle, a dirigé dans les années quatre-vingt-dix la Maison des potes de Clermont-Ferrand, après avoir été militante de SOS-Racisme depuis la fondation de l'association puis a été portée en 2000 à la présidence de la Fédération nationale des maisons des potes. La FNMP, implantée dans les quartiers depuis 1989, regroupait alors en son sein près de 300 associations réparties sur tout le territoire. La FNMP, notamment à partir de l'élection de Mme Fadela Amara à sa présidence, a mené des combats précurseurs de l'action du Mouvement NPNS en donnant la parole aux femmes. C'est ainsi que, pendant toute l'année 2001, se sont réunis sous l'impulsion de la FNMP des « *Comités des femmes des quartiers* » qui aboutiront à des « *États généraux nationaux des Femmes des quartiers* » tenus en janvier 2002 à la Sorbonne. A l'issue de ces États généraux est lancé un appel des Femmes des quartiers intitulé : "*Ni Putes ni Soumises*", appel publié par le Nouvel Observateur.

Puis des « *Comités départementaux de vigilance* » se sont créés dans le courant de l'année 2002. A la suite du drame de l'immolation de la jeune Sohane à Vitry-sur-Seine, Mme Fadela Amara et son équipe de la FNMP ont organisé en 2003, du 1^{er} février au 8 mars (Journée de la Femme), la « *Marche des femmes des quartiers pour l'égalité et contre les ghettos* » partie de Vitry-sur-Seine en l'honneur de Sohane. Son but était d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur les conditions de vie des filles et des femmes victimes de la « *loi de la cité* ». La marche s'est achevée à Paris, après une audience dans le bureau du Premier ministre, par une manifestation rassemblant 30 000 personnes à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Une pétition nationale pour le Mouvement naissant avait alors rassemblé 65 000 signatures.

Cet élan et ce soutien populaires ont incité les organisateurs de la Marche à créer une association afin de poursuivre le travail sur la question des femmes dans les cités.

B. LES STATUTS ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1. L'objet de l'association

L'association, créée en avril 2003, après la « Marche » a pour buts :

- *« de faire et faire entreprendre toute action susceptible de promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes,*
- *d'œuvrer par tous les moyens pour construire une nouvelle mixité basée sur le respect conformément aux lois et valeurs de la République,*
- *de dénoncer et combattre toutes formes de violence et de discrimination faites aux femmes et notamment dans les quartiers,*
- *de soutenir les combats des femmes partout où elles sont bafouées,*
- *de promouvoir la liberté et le droit de choisir des femmes conformément aux lois et valeurs de la République sans distinction de race, d'opinion, de religion ou de philosophie,*
- *d'entreprendre des initiatives de revendication ou d'éducation et ce par tous les moyens légaux pour promouvoir l'égalité et lutter contre les ghettos ».*

2. La qualité de membre de l'association

L'article 4 des statuts précise que l'association est composée de quatre catégories de « membres » :

- Les membres fondateurs : il s'agit des organisateurs de la « Marche des femmes » de 2003 (les sept signataires des statuts) ainsi que des « marcheuses et marcheurs » (soit une vingtaine de personnes au total) ;
- Les membres d'honneur : ce sont les « parrains et marraines » de l'association - titre décerné par le conseil d'administration aux personnes qui « *rendent ou ont rendu des services importants à l'association* »¹ ;
- Les membres personnes morales : il s'agit des associations « affiliées » au Mouvement, qui « *se conforment aux statuts et à la charte du mouvement* » ;
- Les membres individuels.

Pour devenir membre, il faut être agréé par le conseil d'administration.

¹ Il s'agit d'artistes, comédiens, acteurs, personnalités des médias, qui ont rendu des services à l'association : certains ont signé l'appel NPNS dès son lancement, d'autres ont apporté leur caution au combat engagé par l'association en 2004 pour défendre la laïcité et la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école, d'autres encore ont participé à la promotion des actions menées par l'association.

Les associations membres du Mouvement, ou « comités locaux », sont situées non seulement en France mais aussi à l'étranger, car NPNS dit mener un combat à l'échelle européenne contre le « relativisme culturel » qui conduit notamment à autoriser le port du voile. Ces associations membres - une soixantaine à l'heure actuelle - sont situées en Ile-de-France, en province, dans les DOM-TOM, mais aussi à l'étranger. Fervent défenseur de la mixité sociale et du métissage, à l'image des mouvements d'éducation populaire, chaque comité a pour vocation de diffuser les valeurs de la République laïque.

Le nombre total d'adhérents et de sympathisants du Mouvement est de plusieurs milliers. Ils peuvent être adhérents ou sympathisants, soit au niveau national, soit au niveau local (lequel est juridiquement distinct du niveau national) : le Mouvement comptait en 2006 près d'un millier d'adhérents au niveau national et un peu plus via les comités locaux en 2006².

3. Les assemblées générales

L'assemblée générale, selon l'article 9 des statuts, « *comprend toutes les associations de la fédération* ». Chaque association affiliée peut y envoyer « *un ou plusieurs délégués* ». L'assemblée générale dispose de pouvoirs classiques.

L'assemblée générale doit se réunir une fois tous les deux ans au moins. Dans les faits, elle s'est jusqu'à présent réunie une fois par an (en juillet 2003, juste après la création de l'association, puis en janvier 2004, en juin 2005 et en décembre 2006). Il est établi un procès-verbal de délibération de chaque assemblée, qui réunit plusieurs dizaines de personnes.

Les pouvoirs de l'assemblée générale sont classiques : elle vote les budgets prévisionnels, approuve les comptes, donne quitus aux administrateurs de leur gestion, entend le rapport sur l'activité du mouvement.

4. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est aussi dénommé par les statuts le « Conseil national ». Selon l'article 5 des statuts, « *Il comprend des membres fondateurs et des membres élus à la majorité des suffrages exprimés par l'assemblée générale (...) pour une durée de deux ans. Les candidats sont recrutés parmi les représentants de chaque association affiliée. Les membres sortants sont rééligibles.* » Ce conseil « *se réunit au moins une fois par an* » et « *est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale* ».

Depuis fin 2006, le conseil d'administration comprend 41 membres, 32 venant de la région parisienne et 9 de province, parmi lesquels figurent quelques-uns des salariés de l'association.

² La construction de fichiers d'adhérents ne se fait que progressivement : ce n'est qu'en 2006 que l'association a pour la première fois créé une petite base de données répertoriant ses adhérents au niveau national.

C'est l'assemblée générale qui, tous les deux ans, doit élire le bureau de l'association parmi les membres du conseil d'administration ; ce bureau doit comprendre, selon les statuts : un président, un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier et un trésorier adjoint, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Depuis la création de l'association, le bureau ne comprend cependant ni trésorier adjoint ni secrétaire adjoint.

Les statuts ne sont en réalité pas entièrement respectés pour ce qui concerne le conseil d'administration : le rythme biennal de renouvellement du conseil d'administration aurait dû conduire à d'éventuelles modifications dans sa composition lors de l'assemblée générale de juin 2005, mais ceci ne s'est produit qu'à l'occasion de l'assemblée générale de décembre 2006.

L'association a annoncé son intention de modifier ses statuts à l'occasion de la prochaine assemblée générale de manière à les adapter à son mode de fonctionnement effectif.

Le départ de Mme Fadela Amara, nommée secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, a jeté un certain trouble dans l'association, comme en a témoigné la déclaration publiée par le Conseil national de l'association réuni les 23 et 24 juin 2007³.

³ Le Conseil a publié une déclaration dans laquelle il indique avoir « pris acte de la démission de Fadela Amara au poste de la présidence du Mouvement. Certains ont été choqués, d'autres agréablement surpris de cette nomination. Son départ entraîne des changements d'organisation auxquels nous faisons face ensemble. La présidence par intérim sera assurée par la vice-présidente Sihem Habchi qui veillera à l'impartialité et l'intégrité du Mouvement. Selon nos souhaits, un congrès en octobre prochain élira les nouvelles instances du Mouvement de manière démocratique. Notre mouvement est porté par des militantes et militants qui défendent au quotidien la laïcité, la mixité, les droits des femmes, et les valeurs de la République, en toute indépendance politique et partisane. Nous sommes attachés à cette organisation et continuerons à la faire vivre par les débats et les actions de terrain. Nous remercions Fadela de nous avoir ouvert la voie et d'avoir été le fer de lance de notre combat partout où les droits des femmes sont bafoués. Nous saluons le travail qu'elle a accompli à nos côtés au sein du mouvement. Conscient de l'espoir soulevé en 2003, notre mouvement s'efforcera de faire vivre ce féminisme populaire et universaliste face à la montée de l'obscurantisme et du repli identitaire. »

PARTIE II. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Ces actions sont multiples et se déploient tant dans des actions de terrain que sur le plan médiatique.

A. LA CRÉATION DE LA « MAISON DE LA MIXITÉ »

Le Mouvement NPNS a voulu incarner dans une structure concrète la mixité - un de ses combats, né du constat du déclin des lieux mixtes dans les cités - : ainsi est née la « Maison de la mixité », située dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, qui abrite depuis le printemps 2006 le siège de l'association et les nombreuses activités qu'elle y organise. L'association a conçu le lieu comme un espace ouvert à tous, destiné à accueillir et accompagner ceux ou celles qui en ont besoin.

La partie du rapport relative aux comptes (cf. infra) retrace les contributions financières à la création de la Maison de la mixité. L'association a bénéficié de nombreuses aides privées, ainsi que de quelques aides publiques pour l'aménagement de ces locaux :

Tableau 1 : Aides à la Maison de la mixité figurant dans les comptes de l'association (€)

	2005	2006
Premier ministre ⁴	40 000	
Service des droits des femmes	25 000	30 000
FASILD / ACSÉ	30 000	
Fondation Vinci	20 000	
Philip Morris	15 000	30 000
Dassault	15 000	

Source : Comptes annuels de l'association

L'association a également bénéficié, pour l'aménagement de la Maison de la mixité, de nombreux concours qui ne sont pas retracés dans ses comptes car il s'agit :

- soit de travaux ou de prestations payés directement par d'autres organismes (ainsi, une partie de l'aménagement des locaux a été financée par le groupe Pinault - Printemps - Redoute, la mise en conformité technique a été prise en charge par l'OPAC de Paris, la garantie et la caution du loyer par Daniel Hechter) ;
- soit de mobiliers ou d'ordinateurs donnés à l'association (par la FNAC, Conforama, Philippe Starck).

⁴ Cette subvention est une subvention d'investissement.

Ceci illustre à la fois l'importance, pour ces différents partenaires, du travail réalisé au quotidien par l'association, et le talent qu'a celle-ci pour faire partager la cause qu'elle défend à des interlocuteurs nombreux et variés.

NPNS organise, environ une fois par mois, des débats à la Maison de la mixité (ce sont les « Mercredis de la mixité »), en invitant une personnalité⁵ à choisir un thème en rapport avec les centres d'intérêt de l'association. La salle, d'une capacité de 80 personnes, est le plus souvent pleine lors de ces débats.

B. L'AIDE AUX FEMMES EN DIFFICULTÉ

Le Mouvement a mis en place, à son siège, une « Plate-forme d'écoute et de soutien aux femmes en difficulté et/ou victimes de violence ». Cette plate-forme a pour mission de recevoir les appels de femmes en difficulté, de leur donner des rendez-vous ou de les accueillir en urgence, de les conseiller, de les aider, de les orienter, de les accompagner (qu'il s'agisse par exemple de trouver un hébergement d'urgence à une jeune fille en situation de risque de mariage forcé ou encore d'aider une femme victime de violence à aller porter plainte). En 2006, plus de 1 700 personnes ont sollicité la plate-forme d'accueil de NPNS.

Les principaux problèmes que rencontrent ces femmes ont trait aux violences au sein du couple (24 % des cas en 2006), aux mariages forcés (19 %), aux agressions sexuelles et aux discriminations. 40 % des personnes concernées en 2006 étaient françaises.

La permanence est ouverte tous les jours de semaine, de 10h à 18h. Elle est assurée par deux juristes et deux psychologues ainsi que par des stagiaires. Les outils dont disposent ceux qui accueillent les femmes se sont progressivement professionnalisés : il existe désormais des « fiches d'entretien » pour les entretiens tant psychologiques que juridiques, des « fiches d'hébergement » pour cibler les demandes des personnes, un « guide des hébergements », etc.

Tableau 2 : Aides publiques à l'accueil des femmes (€)

	2003-2004	2005	2006
Justice	10 000		2 000
Service des droits des femmes	30 000		30 000
DGAS	25 000	25 000	25 000
FASILD / ACSÉ	30 000	20 000	35 000
Conseil régional d'Ile-de-France		0	25 000
Mairie de Paris	30 000	30 000	20 000

Source : Conventions entre NPNS et les financeurs

⁵ En 2006 ont ainsi été invités successivement MM. Patrick Weil, Ivan Levaï, Mme Laure Adler, M. François Chérèque, Mme Caroline Eliacheff.

C. LE « GUIDE DU RESPECT »

Le « Guide du respect », petit manuel très bien fait, a été conçu par NPNS comme outil pédagogique pour sensibiliser les adolescents à la notion de respect. Les règles de base de la vie en société y sont déclinées à travers trois thèmes (sexualité, traditions, violence).

Le Guide a d'abord été tiré à 100 000 exemplaires distribués gratuitement, puis réimprimé et alors vendu au prix unitaire de 1 € (il a figuré pendant quelque temps sur la liste des ouvrages les plus vendus dans sa catégorie, dans le classement du Cercle de la librairie ; il est disponible dans les librairies).

La première impression du Guide a bénéficié d'une aide du Premier ministre ainsi que du FASILD :

Tableau 3 : Aides publiques au « Guide du respect » (€)

	2003-2004	2005
Premier ministre	40 000	20 000
FASILD	30 000	

Source : Conventions entre NPNS et les financeurs

Ni Putes Ni soumises a prévu de réaliser ce Guide à l'échelle européenne, grâce au soutien de l'Union, et également d'éditer un nouveau « Guide du Respect », conçu cette fois à l'intention des écoliers, pour éviter que certains stéréotypes ne s'ancrent très tôt dans la tête des enfants. Ce Guide du Respect pour les plus petits pourrait prendre la forme d'un outil multimédia interactif.

D. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le site de NPNS comprend une page appelée « *Luttes contre les discriminations* », qui est axée, comme nombre des actions de NPNS, sur la pédagogie et le rappel de la loi : après avoir mentionné l'origine du mot « discrimination » et sa définition telle qu'elle figure à l'article 225-1 du code pénal, l'association rappelle qu'elle lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie), indique que celles-ci sont réprimées par la loi et présente les actions qu'elle mène pour lutter contre elles.

Afin de promouvoir cette lutte, NPNS réalise en direction des publics scolaires de nombreuses interventions destinées à sensibiliser et éduquer les jeunes au respect, principalement les adolescents. L'association intervient dans des collèges, lycées, foyers de jeunes travailleurs, MJC, etc. Les thèmes abordés sont ceux du respect, des relations entre garçons et filles, du sexisme, de la violence, des discriminations.

En outre Mme Fadela Amara, présidente de NPNS jusqu'en juin 2007, était membre du collège de la HALDE. Mme Sihem Habchi, qui lui a succédé à la tête de

l'association, a été à son tour nommée membre de la Haute autorité ; la page d'accueil du site de NPNS offre d'ailleurs un lien avec le site de la HALDE.

E. LES SITES INTERNET

L'association dispose de deux outils : le site Internet de l'association, niputesnisoumises.com, est désormais doublé d'une télévision en ligne de création plus récente, mixite.tv.

Sur son site Internet⁶, Ni Putes Ni Soumises présente de nombreuses informations : de l'historique du Mouvement au résumé de ses universités, de la présentation des comités locaux à leur actualité, des adresses utiles aux pétitions. Plus de 2 500 pages du site sont visitées chaque jour.

Mixite.tv, de son côté, diffuse des reportages sur le vie de NPNS et de ses comités locaux ainsi que des films courts, pédagogiques ou informatifs, autour des valeurs défendues par le Mouvement (laïcité, mixité, respect, lutte contre les discriminations et les violences).

L'association a bénéficié, pour développer ses sites Internet, de quelques aides publiques et d'aides privées⁷.

Tableau 4 : Aides publiques au site Internet (€)

	2003-2004	2005	2006
FASILD / ACSÉ	30 000		10 000

Source : Conventions entre NPNS et les financeurs

F. LES ACTIONS MÉDIATIQUES

1. Au printemps

Depuis la marche fondatrice de mars 2003, NPNS a lancé chaque année en mars une nouvelle action marquante :

- mars 2004 : organisation d'un "Tour de France Républicain" (23 étapes en France, avec à chaque étape des rencontres et des débats sur la laïcité, les violences sociales, les discriminations, les violences faites aux femmes, l'égalité des sexes, l'éducation et la citoyenneté ;
- mars 2005 : appel pour "Un nouveau combat féministe", soutenu par des dizaines d'organisations et associations de terrain ;

⁶ Le site n'est pas tout à fait à jour car il parle encore de 2006 au futur dans certaines pages retraçant l'historique du Mouvement. En revanche, il est bien actualisé pour tout ce qui concerne les nouvelles.

⁷ En 2006 par exemple, elle a reçu 15 000 € de Philip Morris, quatre stations de montage offertes par Apple, des lots de cassettes mini-DV par Maxell.

- mars 2006 : inauguration à Paris de « la Maison de la Mixité » en présence du Président de la République.

Les élections présidentielles ont conduit le mouvement à ne pas organiser une action de ce type en mars 2007 : le mouvement a néanmoins lancé à cette date un « *Appel des 343 mères des cités* » pour rendre hommage aux mères des quartiers sensibles. Cet appel est à la fois un rappel du rôle joué par ces femmes, notamment lors des émeutes de l'automne 2005, et une exhortation vis-à-vis des hommes politiques à prendre en considération le sort des femmes des quartiers sensibles.

2. A l'automne

NPNS organise aussi chaque année en octobre une « université », à vocation internationale (de nombreux invités viennent de l'étranger) dont le thème central est toujours en lien avec les droits des femmes, l'égalité des sexes, la mixité, la laïcité et la lutte contre toutes les discriminations ou formes de violence :

- 2003 : « Mixité, laïcité », « Cités - ghetto », « Solidarité internationale envers les femmes »
- 2004 : « Le combat des femmes : un enjeu international »
- 2005 : « L'égalité femme/homme : élément fondateur de la démocratie »
- 2006 : « L'avancée de l'égalité femme/homme en général, et plus particulièrement dans la zone Euro-Méditerranée ».

Ces universités NPNS rassemblent de nombreuses personnes (plusieurs centaines) parmi lesquelles des personnalités de renom telles que Taslima Nasreen, Louis Schweitzer, Agnès Varda, Nawal Saadaoui, de même que de nombreuses personnalités politiques. Le Président de la République a envoyé un message à l'occasion de la troisième université en 2005, message lu pendant celle-ci : dans lequel le président saluait « *le combat exemplaire de l'association contre les discriminations et toutes les formes de violence faites aux femmes* » et soulignait que « *la vitalité d'une démocratie se mesure d'abord à la façon dont elle reconnaît et garantit les droits des femmes* ».

L'organisation de ces universités (leur durée est de trois jours) est largement financée par l'association (NPNS demande aux participants de verser un montant forfaitaire de 40 €), aidée par des mécènes comme la SNCF (pour l'acheminement des participants) ou le groupe Accor (pour leur hébergement). Les financeurs publics y participent aussi :

Tableau 5 : Aides publiques aux universités NPNS (€)

	2003-2004	2005	2006
Délégation à la ville			30 000
FASILD / ACSÉ	30 000	30 000	35 000

Source : Conventions entre NPNS et les financeurs

G. LES ACTIONS INTERNATIONALES

Ni Putes Ni Soumises a commencé à mener des actions en relation directe avec des pays en développement : en particulier, l'association a noué un partenariat avec une association marocaine, le CSSF (Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles en milieu rural), qui travaille pour la promotion de l'éducation des jeunes filles au Maroc⁸.

H. LES ACTIONS À VENIR

Le Mouvement dans son ensemble, c'est-à-dire non seulement son bureau national mais aussi ses comités, projette toutes sortes d'actions nouvelles.

Le comité de Narbonne a par exemple conçu pour l'été 2007 un projet de caravane le long des plages françaises et dont le thème est « Même en été, pas de répit pour le Respect ». Il s'agit de faire circuler les valeurs fondamentales du mouvement auprès des vacanciers et notamment des jeunes vacanciers. L'équipe a distribué des Guides du Respect afin de sensibiliser le public des plages à la thématique fille/garçon/mixité.

La majorité des comités a organisé en 2007 une journée « Total respect » dont le but est de faire s'exprimer les jeunes sur la problématique du respect à travers des débats et des réalisations artistiques. Cette campagne « Total respect » s'achèvera en juin 2008 par l'organisation d'un « Tremplin pour le respect » où des jeunes de douze à vingt-cinq ans montreront les travaux réalisés sur le thème du respect (Le support de ces travaux est libre : musique, courts métrages, slam, etc...). L'objectif du projet est d'obtenir des pouvoirs publics, au niveau européen, une « Journée du respect » annuelle⁹.

Un hymne international à la femme est également en cours de création : l'objectif de l'association est de créer une chanson multilingue qui touchera les femmes et hommes de différents pays.

Enfin, l'association compte organiser, peut-être en 2008, un congrès international sur le thème de « l'altermondialisme féministe ». Depuis janvier 2007, le Mouvement bénéficie en effet d'un statut consultatif à l'ONU, ce qui l'encourage à développer son action au niveau international. La plupart de ses comités locaux travaillent déjà en collaboration avec le Maghreb et le Mouvement a établi des relations avec des associations féministes en Europe, en Amérique latine ou aux Etats-Unis.

⁸ Une étude réalisée en 2006 par l'UNICEF montre que le Maroc enregistre un taux parmi les plus élevés d'abandon scolaire : pour les filles vivant en milieu rural, le taux de scolarisation ne dépasse pas 16 %.

⁹ Le Guide du Respect est d'ailleurs en cours de traduction en Espagne grâce au comité de Barcelone et en cours d'adaptation à la législation belge.

PARTIE III. LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

L'association établit chaque année des comptes annuels (compte de résultat et bilan) qui sont certifiés par un commissaire aux comptes. La Cour a constaté, à l'occasion de son contrôle, certains manquements de ce commissaire aux comptes au regard des obligations prévues par les normes de sa profession.

A. LES COMPTES DE RÉSULTAT

1. Les produits

Tableau 6 : Produits de 2003 à 2006 (€)

	<i>2003-2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
Production vendue	7 322	2 021	55
Subventions d'exploitation	578 821	332 035	430 511
Reprises sur provisions		449	0
Autres produits	75 052	41 402	27 605
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>661 195</i>	<i>375 907</i>	<i>458 171</i>
<i>Produits financiers</i>			
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>4 560</i>	<i>318</i>	<i>14 444</i>
<i>Reprise de fonds dédiés</i>		<i>244 400</i>	<i>50 000</i>
Total des produits	665 755	620 625	522 615
Perte	40 670		
Total général	706 425	620 625	522 615

Source : comptes annuels de l'association tels que certifiés par le commissaire aux comptes

L'association a pour ressources principales des subventions, provenant à la fois de personnes morales publiques et privées.

a. Les subventions publiques

Tableau 7 : Subventions publiques de 2003 à 2006 (€)

	2003-2004	2005	2006
Sénat	75 000		
Premier ministre ¹⁰	40 000	20 000	
Justice	10 000		2 000
Jeunesse et sports			14 000
Délégation à la ville			30 000
Service des droits des femmes	40 000	15 000	30 000
DGAS	25 000	25 000	25 000
FASILD / ACSÉ	110 000	80 000	80 000
Conseil régional d'Ile-de-France ¹¹	240 000	0	25 000
Mairie de Paris	30 000	30 000	20 000
Autres communes	650		
CNASEA (« Adultes relais »)	5 914	71 230	87 318
Total des subventions publiques	576 564	241 230	313 318

Source : grand livre, conventions

b. Les subventions privées

Les subventions comprennent aussi des « subventions privées », c'est-à-dire versées par des personnes privées - principalement des personnes morales. Cette notion de « subvention privée », telle qu'employée par l'association, recouvre en fait deux réalités distinctes :

- 1- Ce qui peut être en effet considéré comme subvention venant d'une personne morale privée, car affecté a priori par cette personne à l'une des actions de l'association, accompagné d'une convention qui précise la destination prévue pour les fonds et suivi d'un compte rendu d'utilisation de ces fonds une fois l'action réalisée ; on pourrait aussi ranger ces « subventions » dans la catégorie des opérations de mécénat.
- 2- Ce qui devrait plutôt être considéré comme un don, car versé à l'association sans objet précisé par la personne qui verse les fonds et en contrepartie d'un reçu fiscal émis par l'association.

¹⁰ Les services du Premier ministre ont versé deux subventions en 2005 : 20 000 € en subvention d'exploitation, qui figure dans le tableau ci-dessus, et 40 000 € en subvention d'investissement pour les travaux d'aménagement de la Maison de la mixité, qui figurent au bilan.

¹¹ Le conseil régional n'a finalement versé que 221 845 €, dont 120 000 € en 2005 et 101 845 € en 2006. En revanche, a été enregistré dans les comptes définitifs 2003-2004 un complément de subvention du conseil régional, d'un montant de 2 257 €.

Dans les comptes de l'association, les versements qui sont considérés comme des subventions privées dont les suivants :

Tableau 8 : « Subventions privées » enregistrées de 2003 à 2006 (€)

	2003-2004	2005	2006
Fondation Vinci		20 000	
Philip Morris		15 000	
Dassault		15 000	
Chèque émission TF1		29 580	
Société Le Rat des villes		9 225	
Fondation Ford ¹²			58 118
« Chèque don » / « chèque adhésion don »		2 000	30 000
Autre chèque (« Qui est le bleuf »)			5 375
Femmes d'ici et d'ailleurs			12 000
Prix des droits de l'homme	15 000		
Total	15 000	90 805	105 493

Source : pour 2003 à 2005, divers documents consultés au cours de l'instruction - pour 2006, grand livre dans la dernière version avant certification.

En 2005 par exemple, trois versements peuvent être considérés comme des « subventions privées » : ce sont les versements de Vinci, Philip Morris et Dassault qui ont tous trois été accordés à l'association pour l'aider à financer les travaux d'installation de la Maison de la mixité. En revanche, tel n'est pas le cas pour les autres versements : le libellé même du « chèque adhésion don » fait référence au don ; le chèque en provenance de TF1 représente le gain d'un jeu octroyé à l'association (dans une émission intitulée « Zone rouge »)¹³ ; le versement en provenance de la société « Le rat des villes »¹⁴ est lui aussi un don « à la suite d'un concert à l'Olympia le 17 janvier 2005 », d'après le reçu établi par NPNS.

c. Les produits autres que les subventions

Ils comprennent principalement :

- Les « participations des adhérents », qui sont les cotisations éventuellement accompagnées de dons. Seules figurent néanmoins dans les comptes de l'association les adhésions versées au niveau national - les adhésions peuvent en effet se faire, soit au niveau national, soit directement auprès des comités locaux qui ont la personnalité morale.

¹² La somme versée à l'association en 2006 correspond à 75 000 \$.

¹³ TF1 n'a pas donné d'indication sur la destination des fonds et a demandé l'envoi d'un reçu fiscal.

¹⁴ Il s'agit d'une société qui organise des spectacles, notamment des concerts.

Les adhésions ont été fixées, dès l'origine, à un niveau pouvant varier selon les possibilités des adhérents : d'un minimum de 10 €, notamment pour les chômeurs, les lycéens et les étudiants (mais ce minimum peut être abaissé jusqu'à 5, voire 2 €), la cotisation est fixée à 20 € pour les adhérents individuels qui peuvent payer ce montant et à 50 € pour les comités locaux.

- Des droits d'auteur : l'association bénéficie des droits d'auteur du livre « Des filles et des garçons » aux éditions Thierry Magnier.
- Des « produits exceptionnels », rubrique comptable utilisée en l'espèce de manière inappropriée par l'association : en 2004, il s'agit pour l'essentiel d'un versement de 3 000 € du groupe Accor, qui avait d'abord été classé en don. En 2006, il y figure une extourne de 10 000 € qui a permis l'annulation de la provision faite en 2005 au titre des frais avancés par Mme Fadela Amara et qui n'avaient pu lui être remboursés en 2005, faute de présentation en temps utile des justificatifs.

L'association fait, via son site Internet, une campagne nationale d'appel à la générosité publique : sur la page d'accueil du site se trouve une rubrique intitulée « *Nous aider* », au sein de laquelle l'association présente la possibilité pour l'internaute de lui adresser un don. L'association n'a cependant jamais établi de compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative (...) au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique. Il est vrai qu'elle reçoit à l'heure actuelle assez peu de dons.

2. Les charges

Tableau 9 : Charges de 2003 à 2006 (€)

	2003-2004	2005	2006
Autres achats et charges externes	445 194	281 138	251 619
Impôts, taxes, etc.			
Salaires	10 289	117 552	104 768
Charges sociales	4 028	45 065	40 125
Dotations aux amortissements et provisions	2 066	919	11 361
Autres charges		61 543	36 497
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>461 577</i>	<i>506 217</i>	<i>444 370</i>
<i>Charges financières</i>			0
<i>Charges exceptionnelles</i>	448	704	18 838
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	<i>244 400</i>	<i>50 000</i>	<i>20 000</i>
Excédent		63 704	39 407
Total général	706 425	620 625	522 615

Source : comptes annuels de l'association tels que certifiés par le commissaire aux comptes

Les deux principaux postes de charges sont les dépenses de personnel et les « autres achats et charges externes » : ces deux postes représentent à eux seuls (si l'on excepte la première année) 70 à 80 % des charges.

De manière générale, le train de vie de l'association est volontairement modeste : l'association ne possède pas de bien immobilier, pas de véhicule, dispose de mobilier dont une partie lui a été donnée. De même, les frais de déplacement et de repas des administrateurs et du personnel sont limités au maximum : les hôtels choisis lors des déplacements, les restaurants où sont invités parfois des journalistes, sont toujours d'un coût particulièrement raisonnable.

a. Les charges de personnel

Le personnel rémunéré par l'association est constitué de moins de dix personnes - entre six et sept en équivalent - temps plein. Ces personnels sont jeunes et la plupart reçoivent un salaire mensuel brut très modéré : le salaire brut le plus élevé est inférieur à 2 000 €.

b. Les autres charges

Les charges exceptionnelles ne sont significatives qu'en 2006. Il s'agit de l'annulation d'une partie de la subvention du conseil régional enregistrée en 2004. Cette subvention avait alors été enregistrée au compte de résultat pour la totalité du montant figurant dans la convention entre l'association et la collectivité locale (240 000 €). Cette subvention était destinée à financer une action « Respect » consistant en l'organisation de vingt-quatre concerts dans les cités, action dont l'association avait confié la réalisation à un sous-traitant choisi par le conseil régional (la société KMC). La convention prévoyait que la région s'engageait sur un maximum de 240 000 €, étant entendu que la moitié était payable à la signature de la convention et le solde au vu des justificatifs de dépenses. Mais la société KMC n'a pas fourni de justificatifs de dépenses à hauteur du total maximum de 240 000 € et le Conseil régional a en conséquence réduit sa subvention à 221 845 €, en fonction des justificatifs qu'il a reçus - soit une différence de 18 155 €. Cette différence a été passée en 2006 en charge exceptionnelle.

L'essentiel des dépenses hors personnel est rassemblé dans la ligne « autres achats et charges externes ». Les principales dépenses des années 2005 et 2006 ont été les suivantes :

- L'association a consacré plusieurs dizaines de milliers d'euros, tant en 2005 qu'en 2006, à l'impression et la livraison de 100 000 exemplaires du « Guide du respect ».
- De même, les travaux d'aménagement de la Maison de la mixité ont coûté à l'association plusieurs dizaines de milliers d'euros, en 2005 puis en 2006 ; le loyer de la Maison de la mixité s'est élevé à 28 000 € en 2006.
- L'université d'automne du Mouvement coûte chaque année entre 50 et 60 000 € : l'association prend en charge la location des salles de réunion, l'hébergement des participants et les repas.

- L'association consacre 50 à 60 000 € par an aux missions : les déplacements et hébergements se font toujours à coût modéré (voyages en seconde classe dans le train, en classe économique en avion, hôtels modestes, repas à prix modique).
- Les frais d'affranchissement et de téléphone sont relativement élevés (34 000 € en 2005, 39 000 € en 2006). Il en est de même des frais de taxi, frais que l'association a justifiés par les menaces dont certains de ses dirigeants ont fait l'objet. L'association s'est engagée à diminuer substantiellement ces frais à l'avenir.

3. Les relations entre NPNS et la FNMP

Ces deux associations, qui ont eu la même présidente depuis la création de NPNS en 2003 jusqu'au printemps 2007, sont aussi hébergées dans les mêmes locaux.

Les relations financières entre les deux associations ont été organisées par un ensemble de conventions, à partir de 2005 notamment. Ces conventions formalisent, d'une part, l'appui apporté par la FNMP à NPNS (mise à disposition de salariés, affranchissements, utilisation du réseau Internet, frais de déplacement), d'autre part, la mise à disposition de la FNMP, à partir de l'emménagement de NPNS dans la Maison de la mixité, de locaux et de photocopieur.

Ces conventions, peu explicites dans leur rédaction et parfois signées a posteriori, ne semblent pas régler entièrement les relations financières entre les deux associations, qui mériteraient d'être clarifiées.

B. LES BILANS

1. L'actif

Tableau 10 : Actif du bilan de 2003 à 2006 (€)

	2003-2004	2005	2006
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 260	69 818	65 602
<i>Immobilisations en cours</i>			0
<i>Immobilisations financières</i>	4 250	11 150	11 196
Total actif immobilisé	5 510	80 968	76 798
<i>Stocks</i>			
<i>Créances et comptes rattachés</i>	280 000	175 000	42 778
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			158 902
<i>Disponibilités</i>	183 240	161 343	44 426
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total actif circulant	463 240	336 343	246 106
TOTAL ACTIF	468 750	417 311	322 904

Source : comptes annuels de l'association tels que certifiés par le commissaire aux comptes

L'actif du bilan montre que l'association possède très peu d'actif immobilisé, des créances qui varient au gré des dates de versement des subventions annoncées, quelques disponibilités et placements en fin d'année (qui s'expliquent essentiellement par l'arrivée d'un certain nombre de subventions dans les dernières semaines, voire les derniers jours, de chaque année civile).

Le tableau qui suit retrace les dates d'arrivée des subventions publiques :

Tableau 11 : Dates de versement des subventions publiques (€)

	2003-2004		2005		2006	
Sénat	75 000	08/07/2004				
Premier ministre	40 000	17/01/2005	40 000	09/09/2005		
			20 000	03/11/2005		
Jeunesse et sport					14 000	18/12/2006
DIV					30 000	11/01/2007
SDFE	10 000	31/12/2003	15 000	25/11/2005	30 000	10/10/2006
	30 000	23/11/2004				
DGAS	25 000	09/12/2004	25 000	16/01/2006	25 000	21/11/2006
FASILD	80 000	13/07/2004	80 000	23/12/2005	80 000	11/08/2006
	30 000	21/12/2004				
Conseil régional d'Ile-de-France	120 000	22/01/2005			25 000	15/11/2006
	101 845	10/01/2006				
Mairie de Paris	30 000	24/08/2004	30 000	25/01/2006	20 000	21/11/2006

Source : Grand livre des comptes de l'association - **En gras** : versements particulièrement tardifs

Les disponibilités figurant au bilan sont le solde du compte de l'association au Crédit coopératif. La trésorerie est placée sous forme de SICAV spécifiquement conçues par le Crédit coopératif (« SICAV associations »).

Hormis à son démarrage, l'association a eu jusqu'à présent une situation financière sans véritables difficultés. Cependant, comme toutes les associations, NPNS a parfois du mal à ajuster sa trésorerie, en raison des dates de versement le plus souvent imprévisibles des subventions, ce qui induit des variations parfois très amples des fonds disponibles sur le compte de l'association ouvert au Crédit coopératif : en 2006, par exemple, l'association a commencé l'année avec un solde de 160 000 € ; le 10 janvier, ce montant s'est brusquement élevé à 273 000 €, en raison de l'arrivée tardive du solde de subvention de la Région Ile-de-France de 2004 ; l'association a alors souscrit pour 80 000 € de SICAV ; puis l'arrivée de dons, d'adhésions et de diverses subventions a permis à l'association d'avoir un solde de banque positif jusqu'à mi-juillet ; face à un découvert, fin juillet de - 15 000 €, l'association a alors revendu ses 80 000 € de SICAV... pour voir arriver une subvention de 80 000 € dix jours plus tard ! Elle n'a pas pour autant racheté de parts de SICAV et a donc vu son compte en banque rester très excédentaire (entre 110 et 140 000 €) jusqu'en octobre, compte tenu de l'arrivée de nouvelles subventions. L'année s'est terminée avec un solde excédentaire de 40 000 €.

2. Le passif

Tableau 12 : Passif du bilan de 2003 à 2006 (€)

	2003-2004	2005	2006
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
<i>Report à nouveau</i>		- 40 670	23 035
<i>Résultat de l'exercice</i>	- 40 670	63 704	39 406
<i>Subventions d'investissement</i>		40 000	35 556
Total fonds propres et assimilés	- 40 670	63 034	97 997
Provisions pour risques et charges	2 010	2 010	4 035
Fonds dédiés	244 400	50 000	20 000
<i>Dettes fournisseurs</i>	255 667	254 015	157 248
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	7 343	35 252	28 407
<i>Autres dettes</i>		10 000	15 217
<i>Produits constatés d'avance</i>		3 000	
TOTAL PASSIF	468 750	417 311	322 904

Source : comptes annuels de l'association tels que certifiés par le commissaire aux comptes

La relative fragilité financière de l'association est illustrée par la quasi-absence de fonds propres. Il serait souhaitable que l'association constitue progressivement, à partir du report à nouveau (le résultat étant systématiquement affecté au report à nouveau), des réserves, voire des fonds associatifs.

C. LES PROCÉDURES FINANCIÈRES

Il n'existe pas de règles écrites relatives aux procédures financières (prévisions et suivi budgétaires, engagement des dépenses, paiement des factures), ce qui s'explique à la fois par la jeunesse de l'association et par sa petite taille. Le mode de fonctionnement financier de l'association est le suivant, après l'élaboration du budget : les dépenses sont autorisées, soit par la présidente, soit en son absence par le secrétaire général, soit, s'il s'agit de dépenses « courantes », par la responsable administrative et financière de l'association ; les factures sont en général visées et validées par le secrétaire général ; les chèques sont préparés par la responsable administrative et financière et signés par la présidente ; puis les pièces justificatives sont classées chronologiquement et archivées par la responsable administrative et financière.

Une seule personne détenait la signature sur le compte de l'association au moment du contrôle de la Cour (la présidente). Le brusque départ de Mme Fadela Amara nommée membre du gouvernement a démontré à l'association le risque de cette organisation : pendant une semaine, l'association, alors sans présidente, s'est trouvée paralysée sur le plan financier. Il serait souhaitable que l'association prévoie un système de délégation de signature et réexamine les missions de son trésorier.